L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 27 JUILLET 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucun abonnement ne pourra être interrompu, ou cessé, que lorsque le montant de l'abonnement sera payé, et que l'abonné, à moins qu'il ne soit connu avec certitude, ait donné avis par écrit, non seulement avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une pistarde par ligne, pour chaque insertion subséquente. Tout changement remarquable dans l'annonce, doit compter pour une nouvelle annonce. Le prix de la ligne est de DIX lignes au moins.

ABONNEMENT pour l'année aux annonces—Les affiches qui seront insérées tous les jours, $90; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, les ventes judiciaires, notaires et banques à vapeur, $75 les ventes de marchandises, $60; les ventes de propriétés, $50. Les affiches qui paraîtront alternativement, $40. Les affiches qui ne paraîtront qu'une fois par semaine, $30. Les ventes de chaque succession, par annonce, $5.

Les affiches qui ne seront pas insérées tous les jours, seront comptées comme nouvelles.

Les annonces de mariages et de décès, 50 cents chacune.

Les annonces du public aux ventes d'immeubles, doivent être payées par le vendeur, et non par l'acheteur.

Les ANNONCES qui ne seront pas insérées, sont payables sur la première insertion.

Les ANNONCES qui ne seront pas insérées pendant le temps convenu, seront payées au prorata.

Les ANNONCES qui ne seront pas insérées, seront payées au prorata, pour le temps qu'elles auront été publiées.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le coût de l'insertion n'ait été payé d'avance, quoique l'affaire soit légale.

LES THEATRES et autres entreprises quelconques qui auront plusieurs fois insérer chaque jour la nouvelle annonce, pendant la saison, les doivent payer, d'avance, au prorata, pour le temps qu'elles auront été publiées.

LES ANNONCES de nature à ne pas être publiées, seront payées au prorata pour le temps qu'elles auront été publiées.

PROMENADE SUR L'EAU
POUR MANDEVILLE—Le bateau à vapeur MADISONVILLE, capitaine Noyes, partira aujourd'hui, samedi, à 3 heures de l'après-midi, pour Mandeville. Pour passage, s'adresser à bord ou au Capitaine.

CABOTAGE.
PAQUEBOT SYMPATHIE AU STEAMER MALLE DES ETATS-UNIS
Arrangement définitif avec le Steamer Mail Boat, qui partira, Dimanche, 28 courant, à 10 heures du matin, pour Bayou Sarah, Natchez, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney, Natchez, Bayou Sarah, Bayou Sara, Pointe Coupée, Bayou Sara,